

1. En dehors de Belgique

1.1 Général

12 mois ou max. 750 heures (premier atteint)

Uniquement sur les pièces et contre réception des pièces défectueuses (retournées par l'acheteur à TVH EQ) et sous réserve de l'acceptation de la réclamation par le fabricant.

1.2 Pour les Pays-Bas, le Luxembourg et les départements français limitrophes de la Belgique.

Garantie supplémentaire pour les composants principaux, à savoir le groupe d'entraînement (moteur et réducteur) et la pompe de levage (moteur et pompe), sur les pièces et la main d'œuvre, à condition que la machine défectueuse soit mise à disposition dans notre atelier de Waregem (transport aller/retour à la charge de l'acheteur) et que la réclamation soit acceptée par le fabricant.

2. Belgique

Mini-Série (machines dont le prix de vente est inférieur à 3 000 euros)

3 mois ou maximum 250 heures (premier atteint) : garantie complète sur les pièces, la main-d'œuvre et les frais de déplacement.

Garantie supplémentaire de 9 mois consécutifs ou maximum 750 heures (premier atteint) sur pièces et main d'œuvre, à condition que la machine défectueuse soit mise à disposition dans notre atelier de Waregem (transport aller/retour à la charge de l'acheteur) et que la réclamation soit acceptée par le fabricant.

Maxi-Série (machines dont le prix de vente est supérieur à 3000 euros)

12 mois ou max. 750 heures (premier atteint) : garantie totale sur les pièces, la main d'œuvre et les frais de déplacement et sous réserve de l'acceptation de la réclamation par le fabricant.

